

DELEGATION OFFICIELLE

Championnat d'Europe 470 – Split

CROATIE DU 9 AU 17 MAI 2025

Encadrement assuré par Philippe BOUDGOURD.

Licence	Nom	Prénom	Club
1387728A	JANNIN	SARAH	ASN PERROS GUIREC
1299658L	CORNIC	IBAN	ASN PERROS GUIREC
1240089K	PACAUD	MATISSE	Y C CANNES
1458927R	DE GENNES	LUCIE	Y C CANNES
1350892E	PENNANÉAC'H	MANON	S N O NANTES
1274834C	WILLIOT	PIERRE	CV ST AUBIN ELBEUF
1373408J	VALADE	LOMANE	S N O NANTES
1267166Q	BUNEL	JULIEN	BN MARE E VELA

Les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Réglementaire (S.M.R.) et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, et/ou sanction disciplinaire (y compris en cas de mesure conservatoire prononcée par le Président de la Fédération Française de Voile), le Directeur Technique National pourra invalider la sélection et désigner une nouvelle sportive ou un nouveau sportif.

L'attention de l'ensemble de la délégation est fortement attirée sur les recommandations qui figurent ci-dessous.

Fait à Paris, le 29 avril 2025



Guillaume CHIELLINO
Directeur Technique National

